



**ARRÊTÉ**  
**Fixant le Tableau d'Avancement**  
**au grade d'Adjoint Administratif Principal de 1<sup>ère</sup> Classe**  
**au titre de l'année 2010**

Le Maire de la Commune du Château d'Olonne,

Vu la loi n° 82-213 du 02/03/1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, article 3,

Vu la loi n° 83-634 du 13/07/1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment ses articles 30, 79 et 80,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22/12/2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'avis favorable émis par la Commission Administrative Paritaire dans sa séance du 25 janvier 2010,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1**

Est inscrite sur le tableau d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2010, la personne mentionnée ci-dessous :

| NOM & PRENOM               | SITUATION ACTUELLE   |
|----------------------------|--|
| <b>M. MECHINEAU Daniel</b> | Adjoint Administratif Pal 2 <sup>ème</sup> Cl au 10 <sup>ème</sup> échelon |

**ARTICLE 2**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au :

- Président du Centre de Gestion,
- Représentant de l'État

Fait à Château d'Olonne

Le, 01/02/2010

Le Maire,

Jean-Yves Burnaud

